MINISTÈRE
DE
L'INSTRUCTION PUBLIQUE
ET DES BEAUX-ARTS

BEAUX-ARTS

MONUMENTS HISTORIQUES

Sites et Monuments naturels

Be/

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Arrêté

~~Le Ministre de l'Instruction Publique des Beaux-Arts,~~
~~Le Sous-Secrétaire d'Etat des Beaux-Arts,~~

Vu la loi du 2 mai 1930 réorganisant la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque;

Vu l'avis émis par la Commission départementale des Monuments Naturels et des Sites dans sa séance du 12 Décembre 1931;

Vu l'engagement ~~en date du~~ de janvier 1932 *pris par* M. Manhès

Arrête :

Article premier

Le "chêne de la Corbette" situé à proximité de la Butte entre la route de Mâcon-Cluny et les bois

SAS-483-J. 4718-30. 25109

de Bourcier, commune de Cluny (Saône et Loire)

est classé parmi les sites et monuments naturels de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque.

Art. 2

Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département de Saône et Loire, au maire de Cluny et à M. Manhès, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Art. 3

Il sera transcrit au bureau des hypothèques de la situation de Marbre classé.

~~Ils seront responsables chacun en ce qui le concerne, de son exécution.~~

Paris, le 22 Avril 1932.

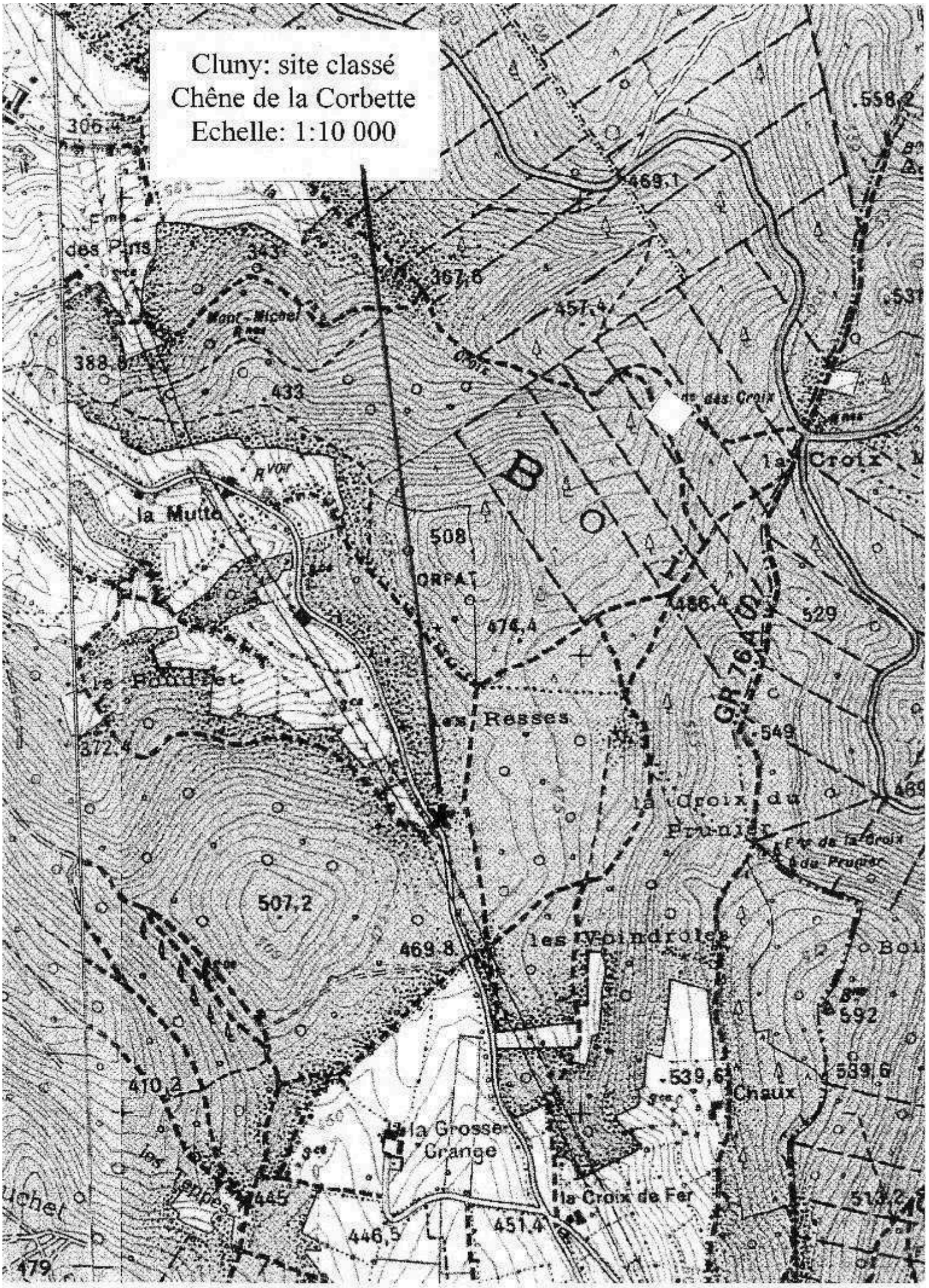
Cluny: site classé
Chêne de la Corbette
Echelle: 1:10 000
306,4
469,1
des Pins
343
367,6
457,4
Mont-Michel
388,6
433
Croix
la Croix
la Mutte
508
ORPAT
474,4
486,4
529
le Rondelet
les Resses
372,4
549
la Croix du Prunier
507,2
469,8
les Ivoindroles
592
410,2
539,6
Chaux
la Grosse Grange
les Tenpes
445
la Croix de Fer
446,5
451,4
479